

Mouvement ouvrier

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **20 (1928)**

Heft 12

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Mouvement ouvrier

En Suisse.

BOIS ET BATIMENT. Toute la presse a commenté le meurtre d'un employé de tram à Zurich, non engagé dans la *grève des vitriers*, commis par un briseur de grève notoire. La presse bourgeoise a surtout cherché à présenter ce crime sous le jour d'un cas de légitime défense. Il est indiqué de rappeler les origines de ce mouvement des vitriers zurichois, dont nous n'avons parlé que succinctement dans notre numéro de novembre.

Le conflit remonte en été 1928. Il existait dans la verrerie un prétendu contrat conclu par les patrons vitriers avec un certain nombre d'ouvriers *non syndiqués*. Ce contrat contenait des dispositions concernant les salaires, l'octroi de vacances, etc., que la fabrique *Fluhrer* ne respectait pas. Une commission ouvrière de cette fabrique se présenta au patron pour revendiquer les salaires que les patrons vitriers avaient fixés eux-mêmes. Fluhrer renvoya sans autre un membre de cette commission ouvrière en lui payant une quinzaine.

La question des salaires n'étant toujours pas réglée, une nouvelle commission ouvrière se rendit chez le patron. Celui-ci répondit par le renvoi de *deux ouvriers* de la commission. Les autres ouvriers répondirent à ce geste en cessant le travail le 19 juillet 1928. La grève dura jusqu'au 4 août, une intervention de l'Office de conciliation ayant permis d'y mettre fin.

Bientôt l'on constata que les clauses de ce « contrat jaune » comme l'appelaient les syndiqués n'étaient pas respectées non plus par les autres patrons, notamment en ce qui concerne les vacances qui étaient refusées aux ouvriers organisés refusant de le signer. Un nouveau contrat fut présenté le 7 septembre à l'Association patronale par les ouvriers organisés pour mettre fin à cette situation. Les patrons ne répondirent que le 25 septembre et à la suite d'une recharge des ouvriers. Ils déclaraient dans leur réponse qu'ils *déclinaient toute responsabilité*, sans dire un mot au sujet du contrat. Une menace des ouvriers de cesser le travail le 3 octobre si les patrons refusaient de répondre, resta sans effet malgré l'intervention de l'Office de conciliation. La grève éclata d'abord dans quelques fabriques, puis s'étendit à l'ensemble. Quelques ouvriers d'une fabrique seulement continuèrent le travail. Une tentative de conciliation fut acceptée par les ouvriers et repoussée par les patrons. Comme les ouvriers du bâtiment refusaient de préparer le travail aux maisons occupant des briseurs de grève, le conseil administratif de Zurich essaya à son tour de concilier les parties, mais les efforts se brisèrent devant l'intransigeance patronale. Il fallut la mort d'une victime innocente pour les amener enfin à composition.

La seule différence entre les revendications ouvrières et les propositions acceptées maintenant par les patrons réside dans le fait qu'au lieu d'un contrat de travail, les deux parties ont signé avec le conseil administratif, un *règlement de travail* de la durée de deux ans. Ce règlement exclut les ententes particulières en vigueur jusqu'ici. Les patrons vitriers ont dû accepter presque toutes les autres revendications des ouvriers. Ceux-ci réclamèrent une moyenne de fr. 1.95 de l'heure, et ils l'obtinrent.

Espérons que le sacrifice d'une victime innocente aura fait réfléchir les patrons vitriers et qu'une ère de paix dans la profession en sera la conséquence.

EMPLOYÉS DES P. T. T. La Fédération suisse des employés des postes, téléphones et télégraphes a tenu le 5 novembre dernier à Berne un congrès extraordinaire. Il comprenait 116 délégués et de nombreux invités.

Le premier point à l'ordre du jour concernait l'exclusion de Mäglin. Le congrès devait se prononcer sur le recours que ce diviseur moscovite avait

envoyé contre la sentence du précédent congrès. Comme il fallait s'y attendre, Mäglin se présenta comme étant l'innocence même, malgré qu'il ait depuis son exclusion appuyé de toutes ses forces le mouvement séparatiste des communistes à Bâle. Les délégués, voulant mettre fin à cette comédie, confirmèrent l'exclusion par 91 voix contre 12 et 14 abstentions.

Le congrès s'occupa ensuite longuement de la question de la classification des fonctionnaires, employés et ouvriers de la Confédération. Les deux secrétaires renseignèrent l'assemblée au sujet des démarches entreprises auprès des autorités fédérales respectives. Les revendications des divers groupes furent examinées, et par des décisions ad hoc l'assemblée arrêta sa ligne de conduite à leur sujet. Une résolution adoptée à l'unanimité constate l'insuffisance des propositions faites par les autorités compétentes et la nécessité d'obtenir encore de grandes concessions si l'on tient à une solution acceptable pour le personnel. Les pleins pouvoirs furent accordés au comité directeur pour mener à bien les négociations au sujet des revendications formulées.

TYPOGRAPHES. La Fédération suisse des typographes a réuni un congrès extraordinaire au début de novembre à Sion. Très bien organisé par la section de cette ville, ce congrès comprenait les délégués de 29 sections au nombre de 44. Seules les sections de Fribourg, Coire et Einsiedeln n'étaient pas représentées.

Le but essentiel de cette assemblée de délégués était la réorganisation des services de secours de la fédération. L'Office fédéral des assurances sociales avait fait savoir qu'une augmentation des cotisations était inévitable et le comité central présentait des propositions à ce sujet. Cette augmentation fut acceptée après deux heures de discussion, par 51 voix contre 9. Le congrès passa ensuite à l'examen des nouveaux statuts de la caisse maladie, invalidité, survivants, qui furent acceptés à l'unanimité en votation finale. Les statuts de la caisse générale furent également adoptés à l'unanimité, ainsi que l'ensemble des nouveaux statuts de la fédération.

Dans les autres organisations.

FEDERATION NATIONALE DES OUVRIERS SUISSES LIBRES. Le rapport de cette association, publié dans le «*Schweizer Arbeiter*», ne doit pas avoir de grands succès à enregistrer dans le recrutement de nouveaux effectifs, on y recherche en vain quel est le nombre actuel de ses adhérents. Le nombre des affiliés à la caisse de chômage est de 1408 en augmentation de 479 sur l'année dernière. Des secours de chômage ont été payés à 293 membres pour un montant de fr. 29,608.35. La même discrétion que pour l'effectif est observée en ce qui concerne les recettes et les dépenses totales de la fédération. Le rapport dans son ensemble donne l'impression que la Fédération joue le rôle inutile et agaçant de la mouche du coche. On parle surtout des revendications et réalisations obtenues par d'autres groupements. Le seul travail positif en matière de politique sociale consiste en une requête adressée à l'Union suisse des associations patronales pour demander que soit accordée à tous les ouvriers au moins une semaine de vacances. Bien naïvement le rapport ajoute: «la requête n'eut malheureusement pas le succès que nous attendions. Le Comité central des associations patronales répondit qu'il ne possédait pas les éléments nécessaires pour établir la nécessité d'une augmentation du nombre des jours de vacances.» Il promet de faire une enquête et de revenir sur la question plus tard. Cela se fera le plus tard possible, bien entendu! Il faut aux patrons autre chose qu'une simple pétition; les ouvriers monteurs de boîtes en savent quelque chose, eux qui durent aller récemment

jusqu'à faire grève pour obtenir une semaine de vacances, alors qu'ils sont organisés au cent pour-cent dans la profession. N'oublions pas non plus que les organisations patronales cherchèrent à entraver l'enquête faite par l'Inspectorat des fabriques, sur le nombre de jours de vacances accordées par les établissements soumis à la loi sur le travail dans les fabriques. Les pétitionnaires peuvent attendre longtemps, on le voit!

On ne répétera jamais assez que les ouvriers perdent leur temps dans ces organisations fantômes. Elles ne peuvent que nuire à l'ensemble du mouvement ouvrier. Seule la puissance du nombre peut se frayer un chemin vers l'obtention de légitimes conditions de travail. Toute dissidence contribue à l'en éloigner.

A l'Etranger.

SUEDE. Comme partout depuis 1919, le parti communiste aspire à s'emparer de la direction du mouvement syndical en Suède. Dès la première heure, les communistes se rendirent compte de l'impossibilité pour eux de pénétrer dans les organes centraux. Le mouvement syndical suédois est trop bien organisé pour qu'il se laisse manœuvrer de la sorte. Il restait aux communistes l'emploi de leur moyen préféré et appliqué un peu partout: le noyautage. Un guide publié à l'effet d'uniformiser la tactique à suivre, enseigne aux agents communistes les principes à suivre pour arriver le plus sûrement à leur but destructeur. Ce guide précise que: « Les cellules communistes des entreprises et des groupes locaux sont totalement subordonnées aux sections locales du parti communiste, qui les dirigent et les contrôlent. »

Ce travail de sape ne rencontra pas grand succès. Les communistes ne réussirent à prendre pied que dans quelques groupes locaux. Cela ne les empêche pas de poursuivre leur œuvre néfaste en se saisissant de chaque occasion leur paraissant favorable de pêcher en eau trouble. Les métallurgistes étant à la veille de négociations importantes consécutives à la résiliation du contrat collectif et de son renouvellement, le parti communiste vient d'ajouter à ses sections « de créer des cellules dans toutes les sections locales de la fédération des métallurgistes. Ces « cellules » seront ensuite réunies en groupement national.

Le conseil national de l'Union syndicale suédoise s'est occupé de cette propagande des diviseurs communistes dans sa séance du 6 novembre. Dans la circulaire qu'il a décidé d'adresser à toutes les organisations affiliées, il les rend attentifs aux dangers du noyautage communiste. Il leur rappelle que les moyens employés portent atteinte aux principes d'autonomie et de démocratie qui sont à la base du mouvement syndical suédois. Toutes les fédérations sont invitées à prendre d'énergiques mesures contre les auteurs de ces agissements néfastes portant atteinte à la force et à la capacité de lutte du mouvement syndical au moment même où celui-ci en a le plus urgent besoin.

Dans les organisations internationales.

FEDERATION SYNDICALE INTERNATIONALE. Le Bureau de la F. S. I s'est réuni les 19 et 20 novembre. Il a décidé que la session de 1929 du Conseil général se tiendra à Prague les 24, 25 et éventuellement 26 mai. Le Bureau sera convoqué déjà pour le 22 mai et le lendemain, 23 mai, se réunira la conférence des secrétariats internationaux. Les séances du Conseil général seront désormais publiques. Les fédérations non affiliées

à la F. S. I. et qui sont liées d'amitié avec elle, seront également invitées. Le Bureau a tenu compte en ce faisant que les délégués des centrales syndicales d'outre-mer, qui seront à cette époque en Europe pour assister à la Conférence internationale du travail pourront saisir cette occasion de prendre contact avec le Conseil général de la F. S. I. On sait que la Conférence internationale du travail s'ouvrira le 30 mai 1929 à Genève, donc quelques jours après la réunion de Prague. Le secrétariat fut en outre chargé de présenter pour une prochaine séance un rapport et des propositions concernant l'affiliation des organisations de pays dont le mouvement en est à ses débuts et où les salaires et les cotisations sont très bas.

Le Bureau décida ensuite de convoquer prochainement le Comité syndical international pour la jeunesse et l'éducation ouvrière. Le secrétariat international des instituteurs et celui des employés seront invités à cette réunion. Il est décidé aussi de mettre à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil général la question des vacances payées pour les ouvriers et les employés. Les centrales nationales seront invitées à donner sur la base d'un questionnaire des renseignements sur la durée, le nombre de jours et le paiement de vacances annuelles accordées dans chaque pays, ainsi que sur les dispositions légales et contractuelles concernant cet objet.

INTERNATIONALE DES INSTITUTEURS. Le secrétariat professionnel des instituteurs de la tentance d'Amsterdam, inaugure la publication d'un Bulletin d'information. Le premier numéro contient des articles sur l'histoire et la raison d'être de cette organisation. Dans un éditorial Lebaillif, président, fait observer que la S. P. I. I. se trace pour mission principale outre la sauvegarde des intérêts professionnels propres aux instituteurs, de favoriser la plus étroite coopération entre travailleurs manuels et non-manuels. « Une nouvelle Internationale? Nous n'avons ni cette criminelle intention! Nous ne connaissons qu'une seule Internationale: celle qui groupe, sans distinction morale ni matérielle, tous les salariés: prolétariat manuel et intellectuel, ouvriers des champs et des usines, mineurs et cheminots, employés privés et agents publics. Nos camarades manuels ont rassemblé, au cours des années, par des luttes ardues et parfois sanglantes, les expériences permettant de bâtir et de parfaire l'édifice, le leur, où nous entrons avec un sentiment de gratitude mêlé d'admiration. Pour l'œuvre de transformation sociale et de justice sociale, les professeurs et instituteurs de tous les pays, groupés dans leurs syndicats nationaux et leur Secrétariat professionnel international, tendent fraternellement la main à leurs camarades des grandes organisations internationales, adhérentes à la F. S. I. »

Economie sociale.

La durée du travail dans l'industrie suisse.

Sur l'invitation de la Fédération syndicale internationale, les centrales syndicales nationales ont fait une enquête sur la durée du travail au cours de la première semaine d'octobre. Cette enquête se limite aux branches d'industries et aux professions mentionnées dans le tableau ci-dessous. Dans les autres pays, l'enquête fut étendue aux mines, lesquelles ne jouent aucun rôle chez nous. La *durée réelle* du travail put être établie, non pas la durée normale ou contractuelle.

L'enquête faite en Suisse donna le résultat suivant: